

21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2022



Comment participer ?







21 juin FÊTE DE LA MUSIQUE 2022





Edito	3
L'édition 2022	4
L'accompagnement de la Ville de Lyon	7
Associations	10
Ecoles de musique	12
Artistes, groupes, chorales	14
Fanfares, batucadas, groupes en déambulation	16
Infos / contacts	17





Bonjour à toutes et tous,

Au moment de lancer cet appel à projets, nous avons espoir que la Fête de la Musique 2022 puisse se dérouler dans de bonnes conditions sanitaires et que nous fêtions ensemble son quarantième anniversaire!

De ses origines, nous allons retrouver le partage de l'espace public, le sens de la fête et de la fraternité.

Fraternité avec nos voisins Villeurbannais puisque la Fête de la Musique 2022 sera axée autour d'un projet phare : le «Boulevard Musical» qui, depuis la Mairie de Villeurbanne, suivra les cours Emile Zola et Franklin Roosevelt jusqu'à la place Maréchal Lyautey dans le 6e arrondissement de Lyon. Ce sont plus de 4 kilomètres qui seront piétonnisés pour la soirée! Pour compléter ce dispositif, une scène sera également installée place Louis Pradel.

Nous vous proposons de participer à ce projet réalisé en partenariat avec la Ville de Villeurbanne, Capitale Française de la Culture 2022.

Venez nous rejoindre sur l'une des scènes et espaces musicaux installés côté Lyonnais et partager vos talents avec tous les publics!

Innovation supplémentaire pour cette édition, l'une des scènes du Boulevard Musical sera dédiée aux écoles de musique lyonnaises. Parce que l'éducation musicale et culturelle et sa diffusion font partie de nos priorités, nous y accueillerons les formations musicales, ateliers collectifs ou groupes suivis par les écoles de musique pour une production en live devant le public de la Fête de la Musique!

Il y en aura donc pour toutes et tous dans cette grande fête, qui, je l'espère, va (enfin) pouvoir nous réunir dans l'espace public, au son des instruments et des voix!

Musicalement,







Vous souhaitez participer à la programmation soutenue par la Ville de Lyon ? Vous trouverez tous les éléments dans ce présent appel à projet.

L'équipe Fête de la Musique est tout ouïe, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et suggestions. Si besoin, un rendez-vous est toujours envisageable!

Vous souhaitez participer à la programmation Ville de Lyon?

- Vous êtes une association, un porteur de projets ? **Organisez et gérez vous- même votre scène**. 4 scènes, dont 1 dédiée aux écoles de musique, seront mises à disposition des porteurs de projets pour proposer une programmation entrant dans le cadre de cet appel à candidature.
- Batucadas et fanfares, groupes et projets sonores mobiles, **une déambulation sécurisée** sur le Boulevard Musical vous est proposée.
- Pour les artistes, groupes acoustiques et chorales : investissez l'un des **espaces dédiés** sur le Boulevard Musical (sans dispositif scénique)

Les projets se dérouleront uniquement le mardi 21 juin 2022.





Initiatives indépendantes et propositions hors programmation Ville de Lyon

Toutes les initiatives musicales ne souhaitant pas intégrer le dispositif décrit ci-dessus, ou tous les concerts envisagés sur un autre site que ceux proposés dans le cadre du présent appel à projet, qu'ils soient sur l'espace public ou sur la terrasse d'un établissement privé, doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public via la plateforme en ligne. Les projets seront soumis à l'avis de la commission de sécurité communale

Vos dossiers devront être déposés au minimum 2 mois avant la date de la manifestation.

Nous vous conseillons de vérifier la disponibilité du site choisi auprès du service de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public.

Attention, ces projets ne feront pas l'objet d'un accompagnement, qu'il soit logistique, financier ou de suivi technique, par la Direction des Evénements de la Ville de Lyon.

Périmètres 2022

Les périmètres de la Fête de la Musique 2022 seront pour cette édition concentrés sur les 6ème (Cours Vitton / Cours Franklin Roosevelt / Place du Maréchal Lyautey) et 1er arrondissements (périmètre Terreaux / Pradel). La place des Terreaux accueillera un projet spécifique que nous vous dévoilerons d'ici quelques semaines !





Aucun projet en dehors de ces périmètres ne pourra être retenu pour cette année. Si vous souhaitez organiser une scène, un concert, nous vous invitons à déposer une demande d'occupation temporaire de l'espace public. La Ville de Lyon accompagnera logistiquement, techniquement et financièrement, uniquement les projets pouvant répondre à ce présent appel à candidature.

Le Boulevard Electro ne sera pas reconduit pour cette édition.

En effet, le Boulevard Musical étant situé en plein cœur d'un quartier résidentiel, les formes électroniques ne pourront pas être envisagées cette année dans la programmation Ville de Lyon.





Intégrer la programmation Ville de Lyon de la Fête de la Musique peut vous apporter différentes aides (isolées ou cumulées) :

- un soutien en communication,
- un soutien technique et logistique,
- un soutien financier via l'attribution d'une subvention,
- la sécurisation des périmètres ainsi qu'un accompagnement pour la sécurisation de votre espace scénique.

Un arbitrage est effectué en fonction de vos demandes et de l'ensemble des propositions reçues.

Un soutien en communication

Votre scène sera annoncée dans le programme Ville de Lyon que vous pourrez retrouver sur www.lyon.fr

L'information sera également relayée sur les différents réseaux sociaux de la Ville de Lyon.

Une signalétique spécifique aux couleurs de l'événement annonçant votre scène vous sera fournie.

Un kit de communication composé des différents éléments graphiques de la charte de l'événement sera mis à votre disposition afin d'adapter vos propres supports.

Les informations et éléments nécessaires à la communication sont à joindre à votre candidature (la fiche communication est jointe en annexe à la suite de fiche d'inscription).

Pour les projets non-inscrits dans la programmation Ville de Lyon, une annonce dans nos supports de communication peut être envisagée, après arbitrage et vérification des bonnes démarches et autorisations des organisateurs.



Un soutien technique et logistique

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un suivi de votre dossier.

Nous mettrons à votre disposition :

- la scène, non couverte (montage et démontage inclus). Les dimensions de la scène vous seront proposées par notre équipe technique en fonction du site et de votre proposition.
- les barrières de sécurité
- les tables, nappages et bancs pour votre buvette
- un point d'alimentation électrique

Toutes vos demandes devront être mentionnées dans votre dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public à compléter post-sélection.

Une commission de sécurité devra approuver votre projet. Un arrêté d'autorisation de manifestation et de buvette vous sera communiqué le cas échéant.

Attention! En dehors des scènes proposées dans ce présent appel à projet, aucune aide logistique ne pourra être apportée. La Ville de Lyon ne dispose ni de matériel de sonorisation, ni de matériel d'éclairage.



L'accompagnement de la Ville de Lyon

Un soutien financier (via l'attribution d'une subvention)

Les associations participantes peuvent solliciter la Ville de Lyon pour une subvention. Cette dernière, si elle est attribuée, servira à financer vos besoins d'organisation. Nous ne pouvons vous indiquer le montant moyen de notre participation, celle-ci sera adaptée et ajustée au budget global de votre scène.

Nous vous proposons de tenir une buvette à proximité de votre espace scénique afin de couvrir, entre autres, une partie des frais d'organisation. Nous vous invitons à prendre en compte cette recette dans votre budget prévisionnel.

Attention! Si vous envisagez de faire une demande de subvention, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date butoir pour nous faire parvenir votre projet. N'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail! fetedelamusique@mairie-lyon.fr

Votre demande de subvention est à nous transmettre dès votre candidature.

Périmètres et sécurité des sites

La Ville de Lyon prendra à sa charge la mise en place et la gestion des périmètres et coupures de circulation, ainsi qu'un soutien pour la sécurisation de votre espace scénique.

Néanmoins, les effets personnels et le dispositif technique propre à chaque structure, ainsi que le prêt de matériel par la Ville de Lyon, restent sous la surveillance et la responsabilité du porteur de projet.



Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

Vous souhaitez composer votre scène et gérer votre programmation?

Nous vous proposons d'assurer, entre 18h et 00h, la programmation de l'une des scènes proposées par la Ville de Lyon.

3 scènes seront réparties sur le Boulevard Musical (Place du Maréchal Lyautey, place Kleber, Massena), dont une dédiée aux écoles de musique (voir le paragraphe dédié aux écoles de musique ci-dessous) et 1 scène place Louis Pradel.

Attention! Le Boulevard Musical étant situé en plein cœur d'un quartier résidentiel, les formes électroniques ne pourront pas être envisagées cette année dans la programmation Ville de Lyon.

Nous vous proposons de mettre à votre disposition un espace scénique (les dimensions de la scène vous seront communiquées post-sélection, en fonction des fiches techniques et programmations proposées) pour la réalisation de votre programmation dans les horaires indiqués.

La mise en place d'une buvette et d'un espace convivial sont possibles et vivement recommandés. Des tables et bancs nappés à proximité des scènes vous seront également proposés, et seront ouverts à tous.

Présentez-nous:

- · votre projet,
- votre scène préférée entre nos 4 propositions (la répartition des scènes sera effectuée en fonction de l'ensemble de la programmation)
- le ou les genres musicaux que vous souhaitez produire,
- la liste des groupes que vous souhaitez programmer,
- un déroulé de la programmation de votre scène.

Les principaux critères pour organiser une scène sont :

- une programmation de 18h à 00h,
- la disponibilité de vos équipes, leur implication dans le projet, le respect du planning sont primordiaux pour la réussite et la bonne tenue de votre scène,
- la diffusion de musique live est au cœur de votre projet,
- · la faisabilité technique est primordiale,
- une équipe de bénévoles ou de salariés pour la mise en place des dispositifs techniques et logistiques (hors scène), le montage, démontage et la gestion de votre espace scénique et buvette.
- le respect des normes de sécurité et de la règlementation en vigueur. Une démarche obligatoire de prévention des risques devra être réalisée, en lien avec l'équipe technique de la Fête de la Musique.



Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène!

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- · la programmation,
- · la sonorisation et lumière scénique,
- la back line (instruments de musique)
- · la distribution électrique,
- le montage et démontage du site,
- les extincteurs et trousses de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les tentes.
- les déclarations et frais SACEM ou SACD.
-

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ASSOCIATION - PORTEUR DE PROJET »



Une candidature complète est composée de :



- La fiche « Informations Communication » dument complétée accompagnée de photos (document à la suite de la fiche d'incription)
- Le dossier de subvention dument complété, en cas de demande de subvention uniquement
- Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- Le RIB de votre association
- La fiche technique de votre projet
- Le budget prévisionnel le cas échéant
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à <u>fetedelamusique@mairie-lyon.fr</u> avant le vendredi 8 avril 2022.





Vous êtes une école de musique ? Venez faire découvrir vos talents !

Pour cette édition, l'une des scènes du Boulevard Musical sera **entièrement dédiée aux écoles de musique.** Nous accueillons les formations musicales, ateliers collectifs ou groupes suivis par votre structure, pour une production en live devant le public de la Fête de la Musique!

Les prestations individuelles ne sont pas acceptées pour cette édition. La scène sera partagée entre les différentes structures. **Chaque prestation pourra durer entre 15 et 30 minutes.**

Les horaires de cette scène sont proposés de 18h à 00h.

La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace scénique (les dimensions vous seront communiquées post sélection, en fonction des fiches techniques et programmations proposées)
- Un kit de sonorisation commun à l'ensemble des projets

Présentez-nous:

- votre projet,
- le(s) horaires de passage souhaité(s)
- le(s) genre(s) musical(aux) que vous souhaitez produire,
- la liste du(es) groupe(s) que vous souhaitez programmer,

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la back line (instruments de musique)
- la responsabilité et la gestion de vos élèves,
- les déclarations SACEM

Vous êtes une école de musique ? Venez faire découvrir vos talents !

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ECOLE DE MUSIQUE »





- La fiche inscription « Ecole de musique » dument complétée
- La fiche « Informations Communication » dument complétée accompagnée de photos (document à la suite de la fiche d'incription)
- La fiche technique de votre projet
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à <u>fetedelamusique@mairie-lyon.fr</u> avant le vendredi 8 avril 2022.





Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

Chanteurs, musiciens, groupes acoustiques ou chorales, nous vous proposons d'être inscrits dans la programmation Ville de Lyon et de vous produire sur l'un des espaces réservés sur le Boulevard Musical (répartis sur le Cours Franklin Roosevelt et le Cours Vitton) pour une durée de 2 heures (installation incluse), entre 18h et 00h.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous proposer un concert au-delà de 2 heures. Nous étudierons votre proposition et ferons notre possible pour étendre la durée.

Le site attribué vous sera communiqué post-sélection.

Sur ces espaces, pas de scène ! Un retour aux origines de la Fête de la Musique, où l'espace public devient un lieu d'expression !

La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace réservé et sécurisé
- Un branchement électrique

Présentez-nous:

- le(s) horaires de passage souhaité(s), (nous ferons notre possible pour répondre à vos attentes)
- le(s) genre(s) musical(aux) que vous souhaitez produire,
- la liste du(es) groupe(s) que vous souhaitez programmer,

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la back line, (instruments de musique)
- le système de sonorisation/ diffusion sonore
- la déclaration auprès de la SACEM

Critères de participation :

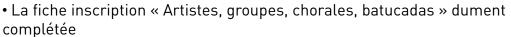
- La diffusion de musique live est au cœur du projet
- La disponibilité de vos équipes, leur implication, le respect du planning sont primordiaux



Pour vous inscrire, complétez la fiche « ARTISTES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS »







- La fiche « Informations Communication » dument complétée accompagnée de photos (document à la suite de la fiche d'incription)
- La fiche technique de votre groupe ou de votre projet
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à <u>fetedelamusique@mairie-lyon.fr</u> avant <u>le vendredi 8 avril 2022</u>.







Fanfares, batucadas et groupes en déambulation, nous vous proposons de venir vous produire sur le Boulevard Musical!

De **18h à 00h**, **un parcours piétonnisé et des zones réservées** vous sont proposés! Si vous le souhaitez, il vous sera possible de poursuivre votre parcours côté Villeurbanne.

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ARTISTES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS »







- La fiche inscription « Artistes, groupes, chorales, batucadas » dument complétée
- La fiche « Informations Communication » dument complétée accompagnée de photos (document à la suite de la fiche d'incription)
- La fiche technique de votre groupe ou de votre projet
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à <u>fetedelamusique@mairie-lyon.fr</u> avant le vendredi 8 avril 2022.





Informations complémentaires

Un événement écoresponsable

La Ville de Lyon porte une attention particulière à l'aspect environnemental. Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage et des modes de déplacement « doux ».

Pour les équipes qui prévoient un espace buvette, nous comptons sur vous pour privilégier :

- la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité,
- les circuits courts,
- l'utilisation de gobelets réutilisables,
- des grilles tarifaires raisonnables.

Contact

Direction des Evénements et de l'Animiation

fetedelamusique@mairie-lyon.fr 04 72 10 48 50

Ville de Lyon 04 72 10 30 30 <u>lyon.fr</u>

